

1. De nous donner le temps de faire chaque semaine notre heure d'adoration sans qu'on puisse nous déranger pendant ce temps.
2. De nous prémunir contre le relâchement et les défaillances de notre volonté en nous obligeant, pour ainsi dire, de remplir nos obligations de Prêtre-Adorateur.
3. De nous permettre de faire l'Exposition privée, et de donner la bénédiction du Très Saint Sacrement avec le saint Ciboire sans que la permission de l'Evêque soit requise pour cela.
4. De faire participer nos fidèles aux fruits de l'adoration, et de ranimer ainsi dans notre paroisse la foi, l'amour et la confiance envers la Sainte Eucharistie, et d'honorer davantage Notre-Seigneur par un hommage public. Un pasteur aurait beau s'évertuer à démontrer par des discours éloquents la nécessité et les avantages de la fréquentation de Jésus-Christ en l'Eucharistie ; si lui, le premier ne vient pas s'agenouiller au pied du saint autel, et commencer lui-même par rendre à Notre-Seigneur les devoirs qui lui sont dûs, sa parole est nécessairement froide, sans entrain et sans conviction, ce qui veut dire nulle. Tandis que le plus simple entretien d'un prêtre qui sait confirmer sa parole par ses actes et qui le premier a goûté aux suavités eucharistiques, outre le prestige que donne la piété personnelle, communiquera aux auditeurs une chaleur incomparable.

Voici comment on peut s'y prendre pour établir cette pieuse pratique.

\* \* \*

Avertissez vos paroissiens que vous ferez l'adoration devant le Tabernacle ouvert, tel jour et à telle heure chaque semaine.

Invitez tous ceux qui sont libres, en particulier les enfants des écoles à se joindre à vous, en leur montrant la nécessité et les avantages de cette visite à Notre-Seigneur.

Pendant l'heure d'adoration, faites alterner la méditation avec la récitation à haute voix de prières, ou de considérations pieuses, ou même avec le chant de quelques cantiques.